

FICHE CREEE

Nom : Linage
 Prénoms : Jean Pierre Auguste Surnoms :
 ÉTAT CIVIL.
 Né le 1^{er} 9^{bre} 1893, à S^t Georges d'Espéranche canton
 d' Boynant, département d' L'ISERE, résident
 à Septème, canton d' VIENNE-NORD, département
 d' L'ISERE, profession d' jardinier,
 fils de feu Etienne et de Moussier Marie Celestine, domiciliés
 à Septème, canton d' VIENNE-NORD, département d' L'ISERE.
 Marié à

Numéro matricule { 358
 du recrutement :
 Classe { 1913
 de mobilisation :
 SIGNALEMENT.
 Cheveux châtains, Yeux jaunes
 Front haut, Nez drogue
 Visage long, Renseignements physiologiques
 complémentaires :
 Taille : 1 mètre 40 centimètres.
 Taille rectifiée : 1 mètre centimètres.
 Marques particulières :

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 Inscrit sous le n° 85 de la liste du canton d' VIENNE-NORD
 Classé dans la 2^e partie de la liste en 1913.

Degré d'instruction : 2
 CORPS D'AFFECTATION.
 Armée active. 1^{er} bataillon de chars de combat
15^e Sect. de C.O.F.
 Armée et réserve active. 175^{ème} Régiment d'infanterie
2^e Rég. d'infanterie
 Disponibilité et réserve de l'armée active.
 Armée territoriale et sa réserve.
 AFFECTATIONS
 d'après guerre
50^e Reg. de chars de combat
 NUMÉROS
 au contrôle spécial. 2761
 MATRICULE ou au répertoire. 3488
8015
12691

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 Classé en 1913 dans Service auxiliaire (atrophie du membre inférieur droit).
Condanné le 18 avril 1910 pour le vol de la machine à vapeur de la
maison de la commune de Septème.
 Incorporé à l'armée le 24 novembre 1913 - Arrivé au corps le
 dit jour. - Classe Soutien de famille en 1913 N° 259
 Classe Service armé de la C.O.F. reformé le 24 oct. 1914
 affecté au 6^e Rég. d'artillerie de campagne. Passé à la 15^e section
 de la C.O.F. le 16 janvier 1916. Passé au 175^e Rég. d'inf. le 30 sept. 1916 - Passé
 au 2^e Rég. d'inf. le 5-1919, en congé illimité de
 mobilisation 2^e échelon - N° 606
 par le dépôt du 2^e Rég. d'infanterie.
 retiré à Lignieu-Lamezieux (Isère)
 Décédé le 23 juin 1921 à S^t Georges d'Espéranche (Isère)
 (avis de la mairie du 19 octobre 1922)

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.
 Amnistié de la condamnation du 18 avril 1910, en vertu de la loi d'amnistie du
 24 octobre 1919. (avis du Jugeur de l'Isère du 14 juin 1920).

CAMPAGNES.
Allemagne du 2 août 1914
1^{er} bataillon du 3 août 1914
2^e bataillon du 2 août 1914
aux armées du 29 sept. 1916
 au 30 sept. 1916
 au 3 août 1919
 BLESSURES, CITATIONS,
 DÉCORATIONS, ETC.

Passé à la 15^e section de C.O.F. le 16 janvier 1916.
 Parti aux armées au 17^e R. Inf.
 30 sept. 1916. Passé au 2^e Rég. Inf. (aux armées).
 30 sept. 1916. 2^e échelon N° 606
 1^{er} juin 1921. Affecté pour la mobilisation au 50^e R.P.C.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.
 Dates. Communes. Subdivisions de région.
 20 Août 1914 Lignieu Bourgoin
 17 Mars 1920 Baragnon d.
 ÉPOQUE
 A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :
 la réserve de l'armée active. l'armée territoriale. la réserve de l'armée territoriale.
 DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.
 Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).